



ÉVALUATION DU STOCK DE HOMARD (*HOMARUS AMERICANUS*) DANS LA ZONE DE PÊCHE DU HOMARD 36 EN 2024

CONTEXTE

La Direction générale de la gestion des pêches de Pêches et Océans Canada (MPO) a demandé une évaluation des stocks de homard d'Amérique (*Homarus americanus*) dans les zones de pêche du homard (ZPH) 35 à 38. Des réunions sur le cadre ont eu lieu les 8 à 9 octobre et le 7 novembre 2024 afin d'établir le fondement scientifique de la prestation d'avis de gestion pour ces stocks.

Le présent avis scientifique découle de l'examen régional par les pairs des 26 à 27 février 2025 sur l'évaluation du stock de homard d'Amérique dans les zones de pêche du homard 35, 36 à 38. Toute autre publication découlant de cette réunion sera publiée, lorsqu'elle sera disponible, sur le [calendrier des avis scientifiques du Pêches et Océans Canada \(MPO\)](#).

AVIS SCIENTIFIQUE

État du stock

- L'indice de la biomasse commerciale du homard dans la ZPH 36 en 2024 est de 1 069,4 tonnes, soit environ 14 fois le point de référence limite (PRL; 75,2 tonnes).

Tendances du stock

- Les débarquements dans la ZPH 36 présentent une tendance à la baisse depuis le sommet de 4 073 tonnes de la série chronologique en 2018. Les débarquements de l'année terminale représentent 58 % du pic des débarquements en 2018.
- Les prises par unité d'effort (CPUE) ont diminué depuis le sommet de la série chronologique en 2014, avec des estimations actuelles comparables à celles de 2011. Il y a probablement une hyperstabilité de l'indice des CPUE.
- L'indice de la biomasse commerciale tirée des relevés est stable depuis 2019. En 2024, l'indice de la biomasse commerciale représente 24 % de la moyenne des trois estimations les plus élevées de la série chronologique.
- La mortalité relative par pêche a diminué après 2008 et est restée faible et variable depuis. Compte tenu des rapports sur l'augmentation des prises non déclarées, l'augmentation de la mortalité relative par pêche est probablement sous-estimée.
- Les tendances des densités de recrutement benthique correspondent aux tendances observées dans la biomasse commerciale lorsque l'on tient compte du temps nécessaire pour atteindre la taille réglementaire minimale. La densité des individus établis pour 2024 est la deuxième valeur la plus élevée de la série chronologique.

Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

- La baie de Fundy connaît une hausse des températures et des changements de salinité qui perturbent le développement des homards et la productivité de l'écosystème. Ces modifications, combinées à l'acidification des océans, auront une incidence sur le calendrier du cycle de vie du homard, sur sa répartition et sur sa capturabilité.
- Les fluctuations climatiques à court terme influenceront sur les résultats annuels des pêches, indépendamment des changements dans la population.
- Les diminutions à long terme du pH, les augmentations de température et la variabilité de la disponibilité de la nourriture auront probablement un effet sur les populations de homard de multiples façons. Toutefois, l'ampleur de ces répercussions n'est pas connue à l'heure actuelle.

Avis sur le stock

- Le stock de homard de la ZPH 36 est géré au moyen de mesures cohérentes depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, et les indicateurs du stock ont fluctué pendant cette période. Les tendances des indicateurs primaires et secondaires sont supérieures aux moyennes à long terme, mais sont inférieures aux récentes périodes de forte productivité. La biomasse commerciale est bien supérieure au PRL.

FONDEMENT DE L'ÉVALUATION**Détails de l'évaluation****Année d'approbation de l'approche d'évaluation**

2024 (Cook *et al.*; en préparation¹)

Type d'évaluation

Évaluation complète

Date de l'évaluation la plus récente

1. Dernière évaluation complète : septembre 2019 (MPO 2021)
2. Dernière mise à jour de l'année intermédiaire : 25 septembre 2023 (MPO 2023)

Approche d'évaluation du stock

1. Catégorie générale : fondée sur des indices
2. Catégorie spécifique : fondée sur des indices (y compris les indices dépendants et indépendants de la pêche).

¹ Cook, A., Howse, V., Asselin, N., Armsworthy, S., Denton, C., Gurney-Smith, H., Tam, J.C., White, L. et B. Quinn. En prép. Évaluation du cadre pour le homard (*Homarus americanus*) dans les zones de pêche du homard 35 à 38. Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech.

Renseignements généraux sur le stock, l'écosystème et la pêche

La pêche dans la ZPH 36 se pratique au moyen de casiers et est régie par le niveau d'effort, le long de la côte du Nouveau-Brunswick dans la baie de Fundy; la saison de pêche est fractionnée (du deuxième mardi de novembre au 14 janvier, et du 31 mars au 29 juin) tous les ans (MPO 2024). Comme la saison de pêche s'étend sur deux années civiles, c'est l'année de fermeture qui est utilisée comme année de la saison dans le présent document (p. ex. pour 2023 à 2024, l'année de référence est 2024).

Hypothèse relative à la structure du stock

Le stock de la ZPH 36 fait partie de la population plus large de homard du plateau néo-écossais, du golfe du Maine et de la baie de Fundy. La ZPH 36 est une unité de stock fondée sur la gestion; elle ne représente pas une unité biologique. La structure du stock dans la baie de Fundy n'est pas entièrement comprise, mais on pense que la zone est constituée de sous-composants liés par la migration des adultes et la dérive des larves. Les indices de la biomasse sont calculés à partir d'analyses spatiales qui intègrent des données provenant de zones adjacentes. Le PRL de la ZPH 36 est estimé indépendamment des ZPH adjacentes. Les tendances des indicateurs examinés dans le présent document se reflètent dans les zones adjacentes et dans le complexe plus vaste du golfe du Maine, ce qui renforce la confiance dans les conclusions.

Points de référence

- Point de référence limite (PRL) : Estimation de la biomasse commerciale de 75,2 tonnes (Cook *et al.*; en préparation¹), une approximation de la biomasse de rétablissement ($B_{\text{Rétablissement}}$).
- Point de référence supérieur du stock (PRS) : Non disponible. Il devrait être calculé dans le cadre d'un processus distinct.
- Taux d'exploitation de référence (TER) : Non disponible
- Point de référence cible (PRC) : Non disponible

Données

- Bordereaux de vente de la pêche commerciale (débarquements et débarquements par bateau de 1990 à 2024)
- Données des journaux de bord de la pêche commerciale (CPUE de 2005 à 2024)
- Pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR, débarquements de 2023 à 2024)
- Relevés au chalut du homard en zone côtière (nombre de prises et fréquence selon la longueur de 2000 à 2024)
- Relevés estivaux de l'écosystème effectués par navire de recherche du MPO (nombre de prises et fréquence selon la longueur de 2000 à 2024)
- Relevés au chalut du Northeast Fisheries Science Centre (nombre de prises et fréquence selon les longueurs de 2000 à 2024)
- Relevés au chalut en zone côtière du Maine et du New Hampshire (nombre de prises et fréquence selon la longueur de 2000 à 2024)
- Indice d'établissement dans le havre Beaver (densité du homard de 1991 à 2024)

ÉVALUATION

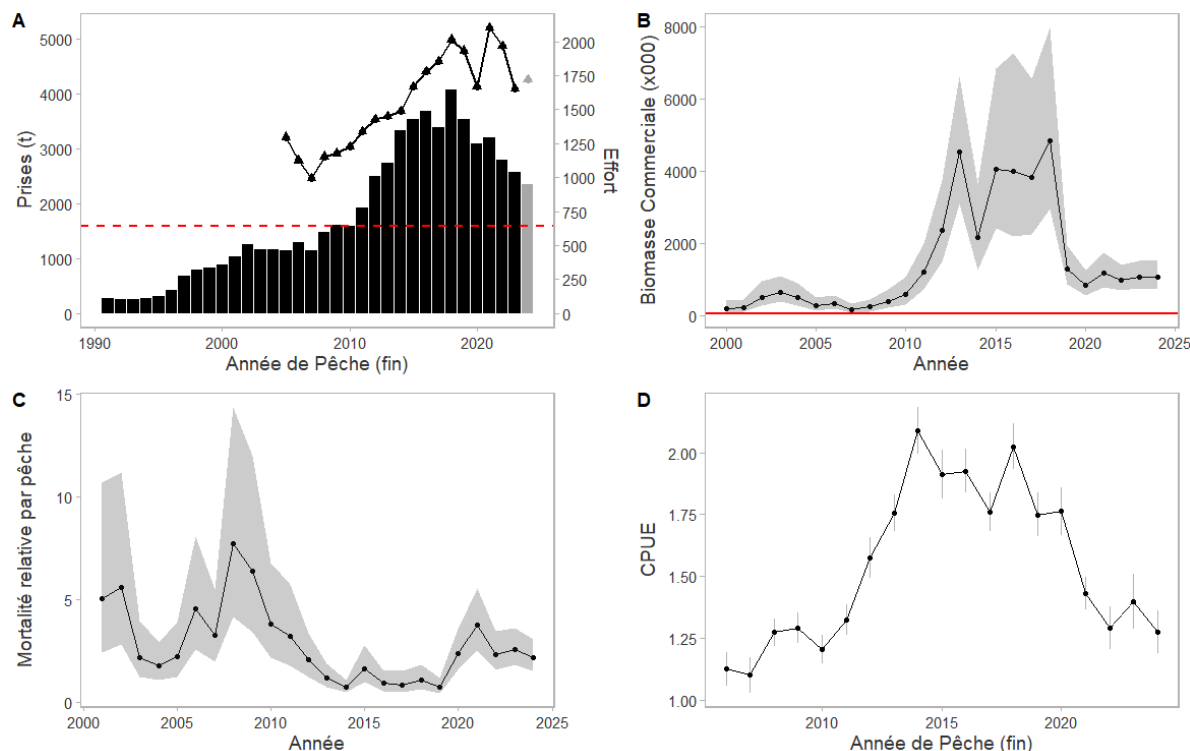


Figure 1. (A) Débarquements (tonnes, barres) et effort (milliers de casiers levés, ligne continue) et médiane des débarquements sur 30 ans (ligne horizontale rouge tiretée); la barre grise et le triangle gris représentent la saison de pêche la plus récente, à savoir 2024. (B) Indice de la biomasse commerciale (points et ligne continue) avec un intervalle de confiance à 95 % (ombrage gris) provenant de relevés combinés, avec le point de référence inférieur (ligne horizontale rouge continue); l'axe « Année » représente la biomasse pour la saison des données utilisées pour l'estimation de la biomasse avant la pêche de l'année suivante. (C) Estimations de la mortalité relative par pêche (débarquements/biomasse commerciale) provenant du modèle de relevés combinés pour la ZPH 36 (points et ligne continue) avec un intervalle de confiance à 95 % (ombrage gris). (D) CPUE de la pêche commerciale (kg/casier levé) par année (points et ligne) avec un intervalle de confiance à 95 % (lignes verticales).

Tableau 1. Débarquements saisonniers dans la ZPH 36 de 2001 à 2024 et CPUE de 2006 à 2024. Le tiret indique que les données par quadrilatère et les données sur la répartition de l'effort ne sont disponibles qu'après 2005.

Saison de pêche	Débarquements (en tonnes) dans la ZPH 36	CPUE (kg/casier levé)
2001	1 032	-
2002	1 261	-
2003	1 155	-
2004	1 169	-

Saison de pêche	Débarquements (en tonnes) dans la ZPH 36	CPUE (kg/casier levé)
2005	1 143	-
2006	1 295	1,12
2007	1 138	1,10
2008	1 477	1,27
2009	1 596	1,29
2010	1 594	1,21
2011	1 916	1,32
2012	2 488	1,58
2013	2 739	1,76
2014	3 325	2,09
2015	3 524	1,91
2016	3 681	1,93
2017	3 382	1,76
2018	4 073	2,03
2019	3 526	1,75
2020	3 094	1,76
2021	3 205	1,43
2022	2 786	1,29
2023	2 560	1,40
2024	2 345	1,28

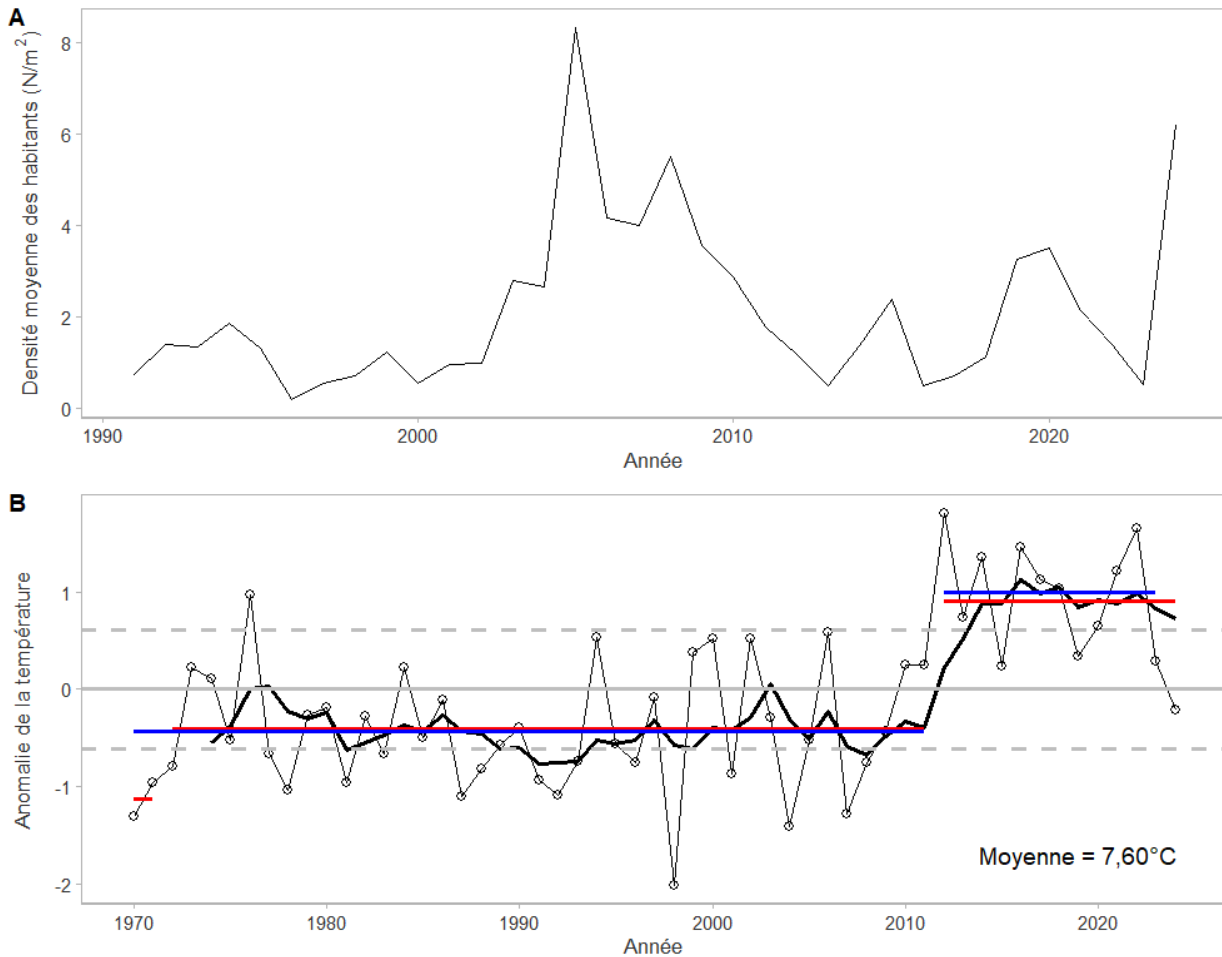


Figure 2. (A) Tendances temporelles de la densité moyenne d'établissement dans le havre Beaver, au Nouveau-Brunswick, estimée à partir de l'échantillonnage par aspiration en plongée (ligne continue). (B) Série chronologique des anomalies de température au fond en juillet (ligne noire mince avec cercles) et séries filtrées de la moyenne mobile sur cinq ans (ligne noire épaisse) pour la division 4X de l'OPANO, provenant des relevés au chalut du homard en zone côtière et par navire de recherche du MPO. La ligne horizontale grise continue représente la moyenne de 1991 à 2020 et les lignes tiretées représentent l'écart-type de $\pm 0,5$. L'analyse du changement de régime résulte de l'application de la méthode avant et après sur la série chronologique représentée par les lignes horizontales bleues et rouges, respectivement.

État du stock et tendances

Débarquements, effort et CPUE

Les débarquements ont plus que doublé entre 2010 et 2018, atteignant 4 073 tonnes. Depuis le pic de 2018, les débarquements ont régulièrement diminué tout en restant bien au-dessus de la plus basse valeur de la période précédente de 30 ans de 257 tonnes (1993) et de la médiane des débarquements sur 30 ans de 1 594 tonnes. Les débarquements ont continué de diminuer au cours des trois dernières années (moyenne de 2 564 tonnes) et sont comparables aux débarquements de 2012 (2 488 tonnes; figure 1 (A) et tableau 1). La baisse annuelle moyenne en pourcentage des débarquements depuis le sommet de la série chronologique est de 8,61 %. Les débarquements de l'année terminale représentent 58 % du pic de débarquements de 2018 (3 382 tonnes, figure 1 (A) et tableau 1). Il y a eu une baisse marquée des estimations de l'effort

de pêche (total de casiers levés) dans la ZPH 36 après 2021 avec la prolongation de la saison se terminant en 2022 (figure 1 [A]). La preuve d'hyperstabilité des CPUE donne à penser que cet indice pourrait ne pas refléter la biomasse disponible de homard (Cook *et al.*; en préparation¹). Les CPUE présentent un déclin global depuis le pic de la série chronologique en 2014 et restent faibles ces dernières années avec des estimations comparables à 2011 (figure 1 [D]).

Les débarquements et l'effort de la pêche commerciale communautaire sont déclarés et inclus dans les données sur les débarquements commerciaux. Dans la région des Maritimes, le MPO délivre des documents de pêche du homard pour la pêche à des fins ASR dans les ZPH 35 à 38, où la pêche peut être pratiquée pendant la saison commerciale et en dehors (MPO 2022). Les détails quantitatifs et la couverture des déclarations sur les débarquements de la pêche à des fins ASR varient entre les titulaires de permis. Certains registres de pêche à des fins ASR ont été reçus à ce jour et les rapports continuent de s'améliorer. Les débarquements déclarés de la pêche à des fins ASR dans les ZPH 35 à 38 pour la période de mai 2023 à mai 2024 étaient de 24,4 tonnes. On ne sait pas quelle proportion des prélèvements totaux de la pêche à des fins ASR pour les ZPH 35 à 38 cette quantité déclarée représente. Les prélèvements de la pêche à des fins ASR ne sont pas inclus dans le total des débarquements, et les taux de prises ne sont pas indiqués dans le présent document.

Biomasse commerciale

L'indice de la biomasse commerciale du homard, estimé à partir de multiples relevés effectués au moyen d'une approche de modélisation spatio-temporelle (Cook *et al.*; en préparation¹), indique un pic de la série chronologique en 2018, suivi d'une baisse marquée en 2019. L'indice de la biomasse commerciale est stable depuis 2019 à 2024 (moyenne de 1 085,2 tonnes) et l'indice de la biomasse commerciale de 2024 représente 22 % du pic de 2018 et 24 % de la moyenne des trois estimations les plus élevées de la série chronologique. Le pourcentage annuel moyen de diminution entre le sommet de la série chronologique et l'année terminale est de 13 %. L'indice de la biomasse en 2024 représente l'estimation avant la pêche pour la saison de pêche de 2025. L'estimation de la biomasse de 2024 équivaut à 1 069,4 tonnes, c'est-à-dire 14 fois le PRL de 75,2 tonnes (figure 1 [B]).

Mortalité relative par pêche

La mortalité relative par pêche est un indice d'exploitation estimé calculé à partir des débarquements et de l'indice de la biomasse commerciale. Depuis 2008, cet indice a diminué, et sa variabilité est faible depuis cette date. Compte tenu des rapports sur l'augmentation de la pêche non autorisée, l'augmentation de la mortalité relative par pêche est probablement sous-estimée (figure 1 [C]).

Recrutement

Le recrutement benthique (le processus d'établissement du homard sur le fond marin au cours de sa première année de vie) est représenté par les densités moyennes d'établissement (individus ayant une longueur de carapace inférieure à 13 mm), obtenues avec l'échantillonnage par aspiration en plongée. Les densités d'établissement dans le havre Beaver, au Nouveau-Brunswick, sont restées relativement constantes de 1991 à 2002 (moyenne de 1 N/mètre²), après quoi elles ont augmenté de façon marquée pour atteindre un pic de 8,34 individus par mètre² en 2005 (figure 2 [A]). Ce pic d'établissement correspond au pic de l'indice de la biomasse commerciale de 2013 (en supposant qu'il s'écoule huit ans entre l'établissement et le recrutement dans la pêche). Les densités ont ensuite diminué entre 2006 et 2011 malgré les densités plus élevées et sont restées à environ 1,4 à 1,9 (nombre/mètre²)

depuis 2011. La densité des individus établis pour 2024 est la deuxième valeur la plus élevée de la série chronologique.

État actuel

La biomasse commerciale du homard dans la ZPH 38 en 2024 correspond à 1 069,4 tonnes; le stock se trouve donc au-dessus du PRL.

Historique de la gestion

La pêche du homard dans la ZPH 36 est régie par le niveau d'effort avec des mesures de gestion cohérentes dans la pêche commerciale, notamment par la délivrance de permis à accès limité, le nombre de casiers par permis, la durée de la saison, une taille réglementaire minimale et des restrictions sur la possession de homards avec une encoche en V ou œuvées (MPO 2024). Entre 2017 et 2022, la saison dans la ZPH 36 a été prolongée de dix jours à titre de projet pilote à la fin de la saison régulière, se terminant le 9 juillet. La saison dans la ZPH 36 est revenue à ses dates réglementaires pour la saison 2023.

Les titulaires de permis pour les ZPH 36 et 38 ont accès à la ZPH 37 aux termes des conditions de permis. Les débarquements de la ZPH 37 sont attribués à la ZPH respective indiquée sur le permis. Depuis la saison de pêche 2022 à 2023, le MPO a mis en œuvre une ligne de démarcation afin de fournir des zones d'accès distinctes pour les titulaires de permis commerciaux de la ZPH 36 et de la ZPH 38. La limite a été mise en œuvre dans les conditions de la pêche commerciale communautaire pour la saison 2024 à 2025. La ligne de démarcation est considérée comme provisoire.

Dans la région des Maritimes, le MPO délivre des documents de pêche du homard pour la pêche à des fins ASR dans les ZPH 35 à 38, où la pêche peut être pratiquée pendant la saison commerciale et en dehors. Les mesures de gestion de la pêche à des fins ASR peuvent être différentes de celles de la pêche commerciale.

Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

L'évolution vers des eaux plus chaudes dans la division 4X de l'OPANO est évidente de 2012 à 2022. Des années de températures au fond plus froides ont été observées en 2023 et en 2024, et sont plus proches de la moyenne de la période 1991 à 2020 (figure 2 [B]). Les modèles de projection du climat futur montrent une augmentation des températures de surface et au fond pour la division 4X. L'augmentation continue de la température aura un effet sur la phénologie du homard, la connectivité larvaire, le succès du recrutement et l'incidence des maladies. Les anomalies de température de l'eau, telles que les vagues de chaleur marines ou les anomalies d'eau froide, peuvent aggraver davantage les répercussions sur l'écosystème et les ressources. Les fluctuations climatiques à court terme influenceront sur les résultats annuels des pêches, indépendamment des changements dans la population. Les périodes et l'ampleur de la prolifération du phytoplancton et du zooplancton ont changé et, dans l'ensemble, on prévoit une diminution du zooplancton, ce qui indique une baisse du potentiel de productivité de l'écosystème. Le réchauffement du golfe du Maine a été lié au déclin des espèces de zooplancton, telles que *Calanus finmarchicus*, une proie connue des larves de homard. Les changements prévus dans l'abondance et les périodes de présence de *C. finmarchicus* peuvent avoir des conséquences sur la disponibilité de la nourriture pour la survie des larves de homard et le succès du recrutement (Greenan *et al.* 2019, Pershing *et al.* 2021, et Carloni *et al.* 2024).

L'acidification des océans a déjà fait baisser le pH de l'eau de mer dans le plateau néo-écossais. Des études portent à croire que les stades larvaires précoces du homard sont

sensibles aux conditions environnementales, et que les premiers juvéniles sont les plus sensibles à l'acidification des océans, laissant supposer une réduction de la condition physique des juvéniles qui pourrait avoir des répercussions sur les pêches et le recrutement de la population. L'acidification des océans se poursuivra, mais la phase actuelle de réchauffement localisé et d'eaux plus salées en profondeur pourrait amortir les baisses de l'état de saturation en carbonate de calcium, ralentissant ainsi les répercussions sur les ressources halieutiques adultes; les zones littorales où l'on prévoit une diminution de la salinité pourraient ne pas bénéficier du même niveau de protection. Les régions près du rivage constituent un habitat clé pour les premiers stades de vie du homard et les recrues, et la combinaison du réchauffement et de l'acidification aura des effets négatifs plus importants. Les diminutions à plus long terme du pH, les augmentations de température et la variabilité de la disponibilité de la nourriture auront probablement des répercussions sur les populations de homard, et ce, de multiples façons. Toutefois, l'ampleur de ces répercussions n'est pas connue à l'heure actuelle (Cook *et al.*; en préparation¹).

PROCÉDURE POUR LES MISES À JOUR DES ANNÉES INTERMÉDIAIRES

Vu l'évolution de l'écosystème et le fait qu'il s'agit d'une pêche qui repose sur le recrutement, le suivi des indicateurs est important. L'indice de la biomasse commerciale de 2024 représente 22 % du pic de 2018 et 24 % de la moyenne des trois estimations les plus élevées de la série chronologique. Le pourcentage annuel moyen de diminution entre le sommet de la série chronologique et l'année terminale est de 13 %. Les indicateurs doivent faire l'objet d'un suivi annuel afin de vérifier s'il existe des éléments déclencheurs susceptibles de signaler la nécessité d'une évaluation ou d'un examen des données plus rapide que prévu.

Un cadre anticipé serait déclenché :

1. si 25 % de la répartition de l'indice de la biomasse commerciale des dernières années (25 % de la répartition de l'indice de 2024 équivaut à 1 010,2 tonnes) est inférieure au PRL, ou
2. s'il y a une perte importante de données de relevés, car cela aurait une forte incidence sur le rendement du modèle.

SOURCES D'INCERTITUDE

Les estimations de l'abondance du stock étaient auparavant basées sur le rendement des pêches, en particulier les CPUE commerciales. Ces dernières années, les CPUE ont montré des schémas d'hyperstabilité, restant élevées même lorsque la biomasse diminue, ce qui réduit sa fiabilité en tant qu'indicateur de la santé du stock. Le passage à des mesures indépendantes de la pêche (estimations de la biomasse fondées sur des relevés) dans le nouveau cadre d'évaluation du stock peut contribuer à éliminer cette hyperstabilité reposant sur la pratique de la pêche. Cependant, ce changement pose des problèmes lorsqu'il s'agit de comparer les évaluations actuelles réalisées selon le nouveau cadre avec les résultats des évaluations antérieures qui étaient fondées sur les CPUE.

L'échantillonnage inégal de l'habitat potentiel du homard est une source d'incertitude dans les relevés au chalut. Cette incertitude peut être atténuée en élargissant la couverture des relevés. Le mouvement probable du homard entre les zones d'évaluation introduit une autre source d'incertitude dans l'estimation de l'abondance pour les ZPH.

En outre, la sous-déclaration présumée des prélèvements totaux contribue à l'incertitude des estimations de l'exploitation, car les débarquements déclarés peuvent ne pas refléter les véritables taux de prises du homard.

LISTE DES PARTICIPANTS DE LA RÉUNION

Nom	Affiliation
Archibald, Devan	Canadian Research Lobster Network
Armsworthy, Shelley	MPO, Sciences, région des Maritimes
Assalin, Natalie	MPO, Sciences, région du Golfe
Bennett, Lottie	MPO, Sciences, région des Maritimes
Blacklock, Emily ²	Fundy North Fishermen's Association et Université du Nouveau-Brunswick ³
Clancy, Lewis	Ministère des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse
Clark, Fraser	Université Dalhousie
Cook, Adam	MPO, Sciences, région des Maritimes
Coughlin, Elizabeth	MPO, Sciences, région de Terre-Neuve-et-Labrador
Courtois, Marine	Première Nation de Sipekne'katik
Dinning, Kristin	Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick
Docherty, Verna	MPO, Gestion des ressources, région des Maritimes
Element, Geraint	MPO, Sciences, région des Maritimes
Greenlaw, Michelle	MPO, Sciences, région des Maritimes
Gurney-Smith, Helen	MPO, Sciences, région des Maritimes
Hayden, Kelsey	MPO, Gestion des ressources, région des Maritimes
Howe, Amy	Grand Manan Fishermen's Association
Howse, Victoria	MPO, Sciences, région des Maritimes
Hubley, Brad	MPO, Sciences, région des Maritimes
Koopman, Heather	Centre de recherche sur la vie marine de Grand Manan

² Erratum octobre 2026 : « Blackwood, Emily » corrigé pour « Blacklock, Emily »

³ Erratum octobre 2026 : « Université du Nouveau-Brunswick » corrigé pour « Fundy North Fishermen's Association et Université du Nouveau-Brunswick »

Nom	Affiliation
Krumsick, Kyle	MPO, Sciences, région du Pacifique
Lawton, Peter	MPO, Sciences, région des Maritimes
Quinn, Brady	MPO, Sciences, région des Maritimes
Rivard, Julie	MPO, Sciences, région de la capitale nationale
Shank, Burton	National Oceanic and Atmospheric Administration
White, Lydia	Université du Nouveau-Brunswick
Zisseron, Ben	MPO, Sciences, région des Maritimes

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

- Carlioni, J.T., Wahle, R.A., Fields, D.M., Geoghegan, P., and Shank, B. 2024. [Diverging phenology of American lobster \(*Homarus americanus*\) larvae and their zooplankton prey in a warming ocean](#). ICES J. Mar. Sci. 81(5): 918–928.
- Greenan, B.J.W., Shackell, N.L., Ferguson, K., Greyson, P., Cogswell, A., Brickman, D., Wang, Z., Cook, A., Brennan, C.E., and Saba, V.S. 2019. [Climate Change Vulnerability of American Lobster Fishing Communities in Atlantic Canada](#). Front. Mar. Sci. 6.
- MPO. 2021. [Évaluation du homard d'Amérique \(*Homarus americanus*\) dans les zones de pêche du homard 35 à 38](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO. Avis sci. 2021/020.
- MPO. 2022. [Pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles \(ASR\)](#).
- MPO. 2023. [Mise à jour sur l'état du stock de homard d'Amérique \(*Homarus americanus*\) dans la zone de pêche du homard 35 en 2023](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2023/040.
- MPO. 2024. [Pêche côtière du homard – Plan de gestion intégrée des pêches](#).
- Pershing, A.J., Alexander, M.A., Brady, D.C., Brickman, D., Curchitser, E.N., Diamond, A.W., McClenachan, L., Mills, K.E., Nichols, O.C., Pendleton, D.E., Record, N.R., Scott, J.D., Staudinger, M.D., and Wang, Y. 2021. [Climate impacts on the Gulf of Maine ecosystem: A review of observed and expected changes in 2050 from rising temperatures](#). Elementa: Science of the Anthropocene. 9(1): 00076.

CE RAPPORT EST DISPONIBLE AUPRÈS DU :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région des Maritimes
Pêches et Océans Canada
Institut océanographique de Bedford
1, promenade Challenger, C.P. 1006
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4A2

Courriel : DFO.MaritimesCSA-CASMaritimes.MPO@dfo-mpo.gc.ca

Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/

ISSN 1919-5117

ISBN 978-0-660-79864-6 N° cat. Fs70-6/2025-061F-PDF

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du
ministère des Pêches et des Océans, 2025

Ce rapport est publié sous la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#)



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2025. Évaluation du stock de homard (*Homarus americanus*) dans la zone de pêche du homard 36 en 2024. Secr. can. des avis sci. du MPO. Avis sci. 2025/061. (Erratum : octobre 2026)

Also available in English:

DFO. 2025. *Stock Assessment of Lobster (Homarus americanus) in Lobster Fishing Area 36 for 2024. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Advis. Rep. 2025/061. (Erratum: October 2026)*